

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 24

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 27

Convoqués le :
21/04/2021

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Léo KANNY, Monsieur GUEHERY Francis, Madame Monique SCHALLER, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Michel LEICK, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur SCHALLER Michel, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT

Etaient absents et excusés : Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, Monsieur Clément CONROUX, Conseiller Municipal

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Romuald DUDA, adjoint au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Marc PINAULT, Monsieur Farès CHABI, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI

Secrétaire de séance : Virginie Gellenoncourt

=====

POINT 2021-31- Tarifications périscolaires 2021/2022 :
Institut Médico Educatif « La Roseraie » de Jussy

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Dans le cadre de l'accueil des enfants en situation de handicap de l'établissement de l'Institut Médico Educatif « La Roseraie » à Jussy et de leurs éducateurs à l'école Primaire Verlain, il convient de fixer les tarifs des repas pour leur accueil à la restauration périscolaire, pour l'année scolaire 2021-2022. Il est proposé une reconduction à l'identique, selon les modalités suivantes :

	INSCRIPTION A L'AVANCE	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE
<i>Tarifs en euros</i>	Au plus tard la veille à 9h	Entre la veille 9h et le jour même 9h
Par enfant	4.58	6.88
Par éducateur	4.89	7.33

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs périscolaires ci-dessus pour les professionnels et les enfants de l'IME de Jussy.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 27/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210427-2021-31DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021
Affichage : 29/04/2021

Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.